

CHEFFE / CHEF DE PROJET FONCIER, URBANISME ET AMÉNAGEMENT

FAMILLE - URBANISME ET AMÉNAGEMENT

DOMAINE D'ACTIVITÉS - POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Correspondance ROME E/M K1802 Développement local
Correspondance RIME E/M FPETDD09 Chef de projet ingénierie publique

MÉTIER

Définition

Conduit les projets en matière de planification urbaine et d'aménagement urbain. Aide la collectivité maître d'ouvrage à choisir le mode de réalisation. Organise et coordonne l'action des différents partenaires. Veille à la cohérence des projets avec la politique urbaine de la collectivité

Autres appellations

- Cheffe / Chef de projet aménagement
- Chargée / Chargé d'opérations d'aménagement
- Chargée / Chargé de mission urbanisme et aménagement
- Chargée / Chargé de mission de renouvellement urbain
- Cheffe / Chef de projet urbanisme opérationnel
- Monteuse / Monteur d'opérations immobilières

Facteurs d'évolution

- Développement des politiques publiques d'aménagement transversales, durables et intégrées (articulation avec l'habitat, les transports, l'économie, l'environnement, les interventions techniques, voire la politique de la ville)
- Intégration de la dimension environnementale et prise en compte de la prévention des risques naturels et technologiques
- Évolution des modes de gouvernance et des compétences entre collectivités territoriales
- Évolutions sociétales et comportementales, développement du conseil et des dispositifs de concertation avec les administrés
- Organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Spécialisation et complexification de l'environnement juridique ; prise en compte croissante de la responsabilité juridique
- Complexification des opérations d'aménagement
- Développement de l'expertise relative à l'analyse des opérations privées, des projets complexes et partenariaux
- Évolution des financements de l'aménagement et de l'urbanisme
- Prise en compte de la dimension économique et fiscale des projets
- Développement du management par projet et objectif et des démarches qualité
- Développement des organisations transversales, des logiques de coopération et de partenariat
- Développement des dispositifs d'évaluation des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme et des projets

Situation fonctionnelle

- Commune, structure intercommunale, département, région, établissement public
- Rattaché au directeur de l'urbanisme et de l'aménagement

Conditions d'exercice

- Travail en bureau ; déplacements fréquents sur le territoire de la collectivité

Spécialisations /

Extensions

- En fonction de l'échelle du territoire : équipement, habitat, espace public particulier, quartier, collectivité
- En fonction de la nature des projets : conception et suivi d'un document d'urbanisme, transports-déplacements, réalisation d'équipements publics, opérations immobilières et foncières, opérations de renouvellement urbain, zones d'activité économique, etc.

Autonomie et

responsabilités

- Relative autonomie dans l'élaboration et la conduite du projet et l'organisation du travail, sous contrôle du supérieur hiérarchique
- Responsabilité du projet
- Responsabilité des ressources (financières et humaines)
- Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité et du projet

Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges réguliers avec le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement ; avec les autres chefs de projet • Collaboration avec l'ensemble des services impliqués dans les projets d'aménagement (et notamment la direction des finances) • Relations avec les opérateurs publics et privés impliqués dans les projets (assistance à maîtrise d'ouvrage ; équipes et intervenants de maîtrise d'œuvre, bureaux d'étude, etc.) • Relations fréquentes avec les élus • Relations avec les habitants et les associations • Relations fréquentes avec les partenaires extérieurs (État, autres collectivités, associations, etc.)
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies de l'information et de la communication, SIG
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique) • Cadre d'emplois : Attachés territoriaux (catégorie A, filière Administrative)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des documents d'urbanisme • Conception de projets d'aménagement et pilotage d'études urbaines et pré-opérationnelles • Montage et réalisation des opérations d'aménagement et de construction

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Élaboration des documents d'urbanisme

- Coordonner les diagnostics et études préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Engager et piloter les procédures d'élaboration, de révision et de modification des documents d'urbanisme
- Engager les demandes d'avis au titre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme

Conception de projets d'aménagement et pilotage d'études urbaines et pré-opérationnelles

- Analyser les évolutions d'un territoire et les besoins en matière de développement urbain
- Définir les orientations et la trame du projet d'aménagement au regard des objectifs de la collectivité
- Évaluer les potentialités de réussite des projets sur les plans social, économique, financier, urbanistique et environnemental
- Analyser la faisabilité et la pertinence techniques et financières des projets
- Identifier et négocier avec des partenaires stratégiques et financiers
- Garantir la qualité des opérations de l'aménagement
- Favoriser le lien entre les acteurs
- Participer à l'élaboration du programme d'études
- Identifier les contraintes des sites à aménager (réseaux, état environnemental, desserte, etc.)
- Évaluer l'opportunité des projets des opérateurs privés et publics et les accompagner, le cas échéant, dans leur mise en œuvre
- Établir des marchés avec les bureaux d'études

Montage et réalisation des opérations d'aménagement et de construction

- Monter des opérations d'aménagement et de construction aux plans technique, juridique, financier, foncier et environnemental
- Prendre en compte les enjeux et contraintes de l'ensemble des acteurs de l'aménagement et négocier les montages pertinents
- Vérifier la cohérence des projets et leur conformité avec les documents d'urbanisme
- Élaborer les documents administratifs, juridiques et techniques de cadrage
- Rédiger les cahiers des charges (appels d'offres)
- Coordonner l'action des différents services de la collectivité dans le cadre des projets
- Mobiliser et coordonner des partenaires extérieurs
- Vérifier la mobilisation et la disponibilité des ressources financières
- Organiser l'intervention de la maîtrise d'œuvre
- Suivre et contrôler l'exécution ou la délégation des opérations d'aménagement urbain

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Connaissance des acteurs et métiers de l'aménagement (architectes, paysagistes, programmistes, etc.)
- Droit de l'urbanisme réglementaire, opérationnel et foncier
- Code des marchés publics
- Notions approfondies en géographie et cartographie

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Orientations politiques de la collectivité
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité

- Principaux outils de planification et d'aménagement urbain
- Modalités de financement d'un projet urbain
- Règlementation relative aux concessions d'aménagement
- Techniques de conduite d'opération

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Instruction des dossiers et application des procédures
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Gestion de la commande publique
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration d'un plan de financement
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Évaluation des projets et politiques publiques
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle et suivi des prestations effectuées par des tiers
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Promotion de l'action publique et mise en œuvre d'outils de communication
INFORMATION - COMMUNICATION - CONCERTATION	Code NSF T2	• Concertation et démocratie participative
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Organisation de l'information des usagers